

débarquement facile pour le trafic de la localité.

M. J. D. REID : Les ingénieurs ont-ils fait rapport en faveur de ces travaux par le Gouvernement?

L'hon. M. PUGSLEY : Les propriétaires de bateaux de transport sur la rivière, les marchands et autres gens dans les affaires, le long de la rivière Ottawa, ont signé une nombreuse pétition qui m'a été présentée par le député du comté (M. Proulx).

M. SAM. HUGHES : Quelle est la distance entre ce quai et l'Original?

L'hon. M. PUGSLEY : Je ne le sais pas, c'est dans le même comté. La distance est suffisamment grande pour avoir rendu nécessaire la construction d'un quai à cet endroit, il y a vingt ans déjà. C'était un quai appartenant à un particulier et qui s'est détérioré. Il est nécessaire maintenant de construire un quai public.

M. J. D. REID : Voilà justement un exemple de la politique à laquelle je m'oppose. Le Gouvernement construit des quais là où il n'est pas dans l'intérêt public d'en construire. Je puis mentionner un cas où un quai a été construit à une dépense de plusieurs millions de dollars, et la seule raison de sa construction était que les résidents de l'endroit avaient envoyé une pétition au Gouvernement. Le département n'a jamais envoyé un ingénieur pour examiner les lieux, n'a pas fait faire d'explorations, mais dès que la pétition est arrivée, le Gouvernement a dit : Très bien, voici une pétition, construisons ce quai. Je crains que le cas actuel soit semblable. D'après ce que nous dit le ministre, on n'a envoyé qu'une pétition au ministre qui, je suppose, l'a soumise au Gouvernement. Sur cette pétition, le Gouvernement a décidé de dépenser pour commencer, je suppose, \$5,000 ou \$6,000, et lorsque les travaux seront terminés, ils auront coûté de \$60,000 à \$70,000. Lorsque les habitants d'une localité envoient une pétition au Gouvernement, la première chose que celui-ci doit faire, c'est d'envoyer un ingénieur sur les lieux et de lui faire faire un rapport sur la nécessité des travaux demandés et leur coût probable.

L'hon. M. PUGSLEY : L'honorable député sera heureux d'apprendre que c'est exactement ce que le département a fait. Lorsque dans une pétition on nous demande la construction d'un quai, on renvoie la pétition à l'ingénieur auquel on donne ordre de faire un rapport sur la nécessité des travaux et aussi sur leur coût probable. Cette pratique a été suivie dans chaque cas depuis que je suis ministre et on m'informe que c'était la pratique suivie antérieurement. Je puis donner d'autres renseignements à mon honorable ami s'il en désire. Ce quai est situé à cinq milles à l'ouest de Pointe-Fortune, et à sept milles à l'est de

Hawkesbury, cela lui donnera une idée de l'endroit où il sera érigé. L'ancien quai dont j'ai parlé a été construit par M. McCallister, il y a quelques années. La propriété en a été transférée à la couronne et il s'agit aujourd'hui de le reconstruire et d'y ajouter une extension pour donner plus de facilités au trafic.

M. J. D. REID : Je suis obligé d'accepter la déclaration du ministre que telle est la politique du département, mais nous avons eu devant le comité des comptes publics des témoignages sous serment disant le contraire, dans le cas du quai de la Pointe-aux-Trembles, par exemple. Aucun ingénieur n'a été envoyé sur les lieux, l'ingénieur en chef ne connaissait rien des travaux, il n'avait pas fait de rapport, et on avait construit ce quai simplement parce qu'une pétition l'avait demandé. Je n'ai aucun doute qu'il y a d'autres cas semblables.

L'hon. M. PUGSLEY : Depuis que je suis ministre, j'ai toujours ordonné à l'ingénieur de préparer un rapport sur la nécessité et le coût des travaux demandés dans aucune pétition.

M. J. D. REID : Je parle de la politique générale du département.

M. PROULX : Le propriétaire de ce quai ne voulait pas le réparer ; il était en très mauvais état et les compagnies de transport ont demandé avec instance au département des Travaux publics de construire un nouveau quai. Le propriétaire demandait \$2,500 pour son quai, mais on ne lui en a payé que \$800.

M. J. D. REID : Quelle affaire le Gouvernement avait-il de l'acheter ?

M. PROULX : Parce qu'il avait besoin de l'emplacement ; ce quai sert d'approche et il y a dessus un bon hangar dont on pourra se servir. Le prolongement et la reconstruction coûteront \$6,000.

M. J. D. REID : Sur le fleuve Saint-Laurent, ce sont les compagnies de transport qui construisent ces quais, et je ne vois pas pourquoi la même règle ne serait pas appliquée à la rivière Ottawa.

M. PROULX : Je ne vois pas pourquoi les compagnies de transport seraient appelées à construire ce quai. Il n'y a pas de communication par chemin de fer, et il y a un trafic considérable, en beurre, fromage et autres produits de la ferme.

M. J. D. REID : Quelle est la population ?

M. PROULX : La population est d'environ trois ou quatre cents âmes à cet endroit, mais il y a une grande région agricole autour qui se sert de ce quai. Ce quai sert à tout le canton de Hawkesbury-est dont la population est de cinq ou six mille âmes.

M. SAM. HUGHES : Est-ce que l'ancien propriétaire continuera à exploiter ce quai ?